
AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS

Est par les présentes donné par la soussignée, QUE :

Lors de l'assemblée ordinaire du lundi 13 décembre 2021, il y a eu présentation d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus, dont voici un résumé :

Le code d'éthique et de déontologie s'applique à tout membre du conseil de la municipalité.

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique.

Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir notamment :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

L'adoption de ce règlement doit avoir lieu lors de la séance ordinaire du lundi 17 janvier 2022 à 20 heures à l'Édifice P.-Benoit, situé au 107, rue de la Salle, Deschambault-Grondines.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 14 DÉCEMBRE 2021.



Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2021 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière